

Burkina Faso 2006

Burkina Faso


Suivi de la Situation des Enfants et des Femmes



Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples 2006

Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples **MICS**

unicef  Fonds des Nations Unies
Pour l'Enfance

 Institut National de la Statistique
et de la Démographie

MICS

Burkina Faso
Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples
2006

I. Introduction

1.1. Contexte

Le présent rapport est basé sur les résultats de l'Enquête nationale à indicateurs multiples (MICS3) du Burkina Faso, réalisée en 2006 par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD).

Cette enquête fournit des informations précieuses sur la situation des enfants et des femmes au Burkina Faso et se base en grande partie sur la nécessité de surveiller la progression vers les objectifs et cibles émanant d'accords internationaux récents: la Déclaration du Millénaire, adoptée par tous les 191 Etats membres des Nations Unies en septembre 2000 et le Plan d'Action d'un Monde Digne des Enfants, adopté par 189 Etats membres lors d'une session spéciale des Nations Unies sur les enfants en mai 2002. Ces deux engagements se basent sur les promesses faites par la communauté internationale lors du Sommet mondial pour les enfants de 1990.

Par la signature de ces conventions internationales, les gouvernements se sont engagés à améliorer les conditions de vie des enfants et à assurer le suivi de la mise en œuvre de ces engagements. Dans le cadre de ces engagements, l'UNICEF joue un rôle de soutien (voir encadré ci-dessous).

Un engagement à l'action: Responsabilités nationales et internationales de compte-rendu

Les gouvernements qui ont signé la Déclaration du Millénaire ainsi que la Déclaration et le Plan d'Action pour un Monde digne des enfants se sont également engagés à surveiller les progrès réalisés pour atteindre les buts et les objectifs qu'ils contiennent :

"Nous allons surveiller régulièrement au niveau national et régional si c'est nécessaire et évaluer les progrès dans le cadre de la réalisation des objectifs du présent Plan d'Action au niveau national, régional et international. De même, nous allons renforcer notre capacité statistique nationale à recueillir, analyser et subdiviser les données, selon le sexe, l'âge et d'autres facteurs pertinents qui pourraient engendrer des disparités et soutenir un large éventail de travaux de recherche sur les enfants. Nous allons renforcer la coopération internationale afin de soutenir les efforts de renforcement des capacités statistiques et de renforcer les capacités communautaires de surveillance, d'évaluation et de planification". (**Un Monde Digne des enfants**, paragraphe 60)

"...Nous allons effectuer des révisions périodiques des progrès au niveau national et sous national afin de lever les obstacles de manière plus efficace et d'accélérer les actions...." (**Un Monde digne des enfants**, paragraphe 61)

Le Plan d'Action (paragraphe 61) préconise également l'implication spécifique de l'UNICEF dans la rédaction de rapports d'étape périodiques:

"... Alors qu'il est demandé à l'agence mondiale pour les enfants, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance de continuer à recueillir et à diffuser, en étroite collaboration avec les Gouvernements, les organismes de financement appropriés, les programmes et agences spécialisées du système des Nations Unies et tous les autres acteurs concernés, les informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'Action".

De la même façon, la **Déclaration du Millénaire** (paragraphe 31) suggère la rédaction périodique de rapports sur ces progrès:

"...Nous demandons à l'Assemblée Générale de réviser régulièrement les progrès réalisés dans l'application des dispositions de cette Déclaration, et demandons au Secrétaire Général de publier des rapports périodiques à soumettre à l'Assemblée Générale et qui serviront de base à d'autres actions".

Le gouvernement du Burkina Faso a souscrit aux différents engagements régionaux et internationaux (plan de lutte contre le paludisme d'Abuja, le plan stratégique de réduction de la pauvreté, le plan du fonds mondial de lutte contre le sida, etc). Il a mis en place depuis 1991 une politique de population. Un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) élaboré en 2000 puis révisé en 2003, exprime clairement les ambitions du gouvernement en matière de réduction de la pauvreté, notamment par la promotion de l'éducation, la santé, l'hygiène, l'assainissement et l'eau potable. Le ministère de la santé a fait de la santé de la reproduction (maternité sans risque et santé des enfants, planification familiale, infections sexuellement transmissibles, violences sexuelles, etc.) une composante essentielle de sa politique. Un plan d'action national pour l'enfance a été élaboré et son suivi semestriel permet de veiller à l'atteinte des objectifs de protection de l'enfance sur les plans juridique, économique et social. La politique nationale de l'éducation de base est actuellement conduite à travers le Programme Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB) qui œuvre au renforcement global du système éducatif tout en accordant une attention particulière aux groupes défavorisés. Le Burkina Faso a rédigé régulièrement ses rapports périodiques sur la Convention sur les droits de l'enfant (CDE) et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

Ce rapport final présente les résultats des indicateurs et des sujets couverts dans le cadre de l'enquête.

1.2. Objectifs de l'enquête

L'Enquête nationale à indicateurs multiples 2006 du Burkina Faso s'est fixé les principaux objectifs suivants :

- Fournir des informations récentes pour l'évaluation de la situation des enfants et des femmes du Burkina Faso ;
- Fournir les données nécessaires pour suivre l'état de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, des objectifs du plan d'action "Un Monde Digne des Enfants" (MDE) et d'autres objectifs fixés au plan international, comme base à une action future ;
- Contribuer à l'amélioration des systèmes de collecte de données et de suivi des indicateurs du Burkina Faso et renforcer l'expertise technique en matière de conception, de mise en œuvre et d'analyse de ces systèmes.

II. Méthodologie d'échantillonnage et d'enquête

2.1. Conception de l'échantillon

L'échantillon de l'Enquête nationale à indicateurs multiples (MICS3) de 2006 du Burkina Faso a été constitué pour permettre des estimations basées sur un grand nombre d'indicateurs relatifs à la situation des enfants et des femmes, au niveau national et au niveau du milieu de résidence. L'échantillon de l'enquête MICS3 est un sous-échantillon de l'Enquête Démographique et de Santé de 2003. Le milieu de résidence a été identifié comme le principal domaine d'échantillonnage et le tirage de l'échantillon a été effectué de façon indépendante dans chaque domaine. L'échantillon a été sélectionné en deux étapes. Dans un premier temps, dans chaque milieu de résidence des grappes ont été sélectionnées avec une probabilité proportionnelle à la taille. Le nombre total de grappes sélectionnées est de 198. Dans un second temps, après l'établissement d'une liste des ménages dans les grappes sélectionnées, un échantillon systématique de 30 ménages par grappe a été tiré de façon aléatoire en milieu rural et un échantillon de 32 (Ouagadougou) à 36 (autres villes) ménages en milieu urbain. Une grappe n'a pu être visitée en raison de l'absence de son croquis durant la période de travail sur le terrain, ce qui ramène à 197 le nombre de grappes visitées. L'échantillon a été stratifié par milieu de résidence et n'est pas auto-pondéré. Pour obtenir des résultats au niveau national, des pondérations ont donc été calculées et appliquées aux résultats de l'enquête selon la méthodologie MICS. On peut trouver une description plus détaillée du plan d'échantillonnage dans l'Annexe A.

2.2. Questionnaires

Trois types de questionnaires ont été utilisés dans le cadre de l'enquête : 1) un questionnaire pour les ménages en vue de recueillir des informations sur les ménages, sur leurs résidents habituels et sur les caractéristiques de leurs habitations; 2) un questionnaire femme, administré dans chaque ménage à toutes les femmes âgées de 15 à 49 ans, et 3) un questionnaire enfant, administré aux mères ou personnes en charge des enfants de moins de cinq ans vivant dans le ménage. Ces questionnaires comprenaient les modules suivants :

- Questionnaire pour les ménages :
 - Liste des membres du ménage
 - Education
 - Eau et assainissement
 - Bail assuré/Durabilité de l'habitat
 - Caractéristiques du ménage
 - Moustiquaires traitées aux insecticides
 - Enfants vulnérables et orphelins
 - Discipline de l'enfant
 - L'usage du sel

- Questionnaire individuel pour les femmes :
 - Mortalité des enfants
 - Anatoxine tétanique
 - Santé de la mère et du nouveau-né
 - Union et mariage
 - Contraception et besoins non satisfaits
 - Excision
 - Attitudes vis-à-vis de la violence domestique
 - Comportement sexuel
 - VIH/Sida

- Le questionnaire pour les enfants de moins de cinq ans a été administré aux mères des enfants de moins de cinq ans¹ vivant dans les ménages ; dans les cas où la mère ne figure pas sur la liste des membres du ménage, la personne en charge de l'enfant a été identifiée et interviewée. Le questionnaire comprenait les modules suivants :

- Enregistrement des naissances et éducation de la petite enfance
- Vitamine A
- Allaitement
- Soins aux enfants malades
- Paludisme chez les enfants de moins de cinq ans
- Vaccination
- Anthropométrie

Ces questionnaires sont basés sur le modèle de questionnaire MICS3². A partir de la version anglaise du modèle de questionnaire MICS3, les questionnaires ont été traduits en français. A partir du modèle de questionnaires MICS3, un comité de pilotage composé de représentants de différents départements ministériels a adapté le contenu des questionnaires au contexte du Burkina Faso. En outre, une enquête pilote réalisée du 28 novembre au 31 décembre 2005 dans deux zones urbaines et deux zones rurales de la Région du Centre a permis d'apporter des modifications à la formulation et à la traduction des questionnaires. Une copie des questionnaires MICS3 du Burkina Faso est fournie dans l'Annexe F.

En plus de l'administration des questionnaires, les équipes en charge du travail sur le terrain ont testé la teneur en iode du sel de cuisine utilisé par les ménages et mesuré le poids et la taille des enfants de moins de 5 ans. Les détails et conclusions de ces mesures sont fournis dans le rapport.

2.3. Formation et travail sur le terrain

Le personnel de terrain a subi une formation de 12 jours (du 02 au 13 février 2006). La formation a regroupé 54 stagiaires et a porté sur la compréhension des concepts, le contenu des questionnaires ainsi que sur des interviews simulées. Les documents de la formation sont les questionnaires, le manuel de l'enquêtrice et celui du chef d'équipe et de la contrôlease, tous adaptés des modèles MICS. Le manuel de l'enquêtrice décrit les tâches, définit les concepts clés et contient les instructions de remplissage. En revanche, le manuel de la contrôlease et du chef d'équipe décrit les tâches d'organisation et de contrôle du travail des enquêtrices. A l'issue de la formation, 48 agents ont été retenus pour l'exécution des travaux de terrain. Les données ont été collectées par huit (8) équipes comprenant chacune quatre (4) enquêtrices, une contrôlease, un chef d'équipe et un chauffeur. Le travail sur le terrain a commencé le 29 mars 2006 et s'est terminé le 14 juin.

La supervision des travaux a été assurée par l'équipe de coordination du projet MICS3.

2.4. Traitement des données

Les données ont été saisies à l'aide du logiciel CSPPro. Huit (8) micro-ordinateurs ont été utilisés par seize (16) opérateurs de saisie répartis en deux (2) équipes. Le contrôle, l'adaptation des programmes et l'édition ont été assurés par un programmeur, un superviseur de saisie et trois (3) éditeurs de données. Afin de garantir un contrôle de la qualité, tous les questionnaires ont fait l'objet d'une double saisie ; puis, il a été procédé à des contrôles de la cohérence interne. Les procédures et programmes standard élaborés dans le cadre du projet global MICS3 et adaptés aux questionnaires du Burkina Faso ont

¹ Les termes " enfants de moins de 5 ans", "enfants de 0 à 4 ans » et « enfants de 0 à 59 mois » sont utilisés indifféremment dans ce rapport.

² On peut trouver le modèle de questionnaire MICS3 sur www.childinfo.org, ou dans UNICEF, 2006.

été utilisés tout au long du processus. Le traitement des données a commencé en juin 2006 et s'est achevé après janvier 2007 pour tenir compte des modifications dans les syntaxes apportées par le projet MICS3 (atelier de Dakar de janvier 2007). Les données ont été analysées en utilisant le logiciel Statistical Package for Social Sciences (SPSS), Version 14 dont le modèle de syntaxes et les plans d'exploitation des données ont été élaborés par l'UNICEF.

Compte tenu du déménagement de l'INSD de son site suivi du retour à ce même site, il a été difficile de procéder à la saisie simultanée en même temps que la collecte des données.

Annexe A. Conception de l'Echantillon

La conception de l'échantillon de l'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS3) a pour objectif de fournir des estimations statistiquement fiables de la plupart des indicateurs, au niveau national et au niveau du milieu de résidence.

Taille et répartition de l'échantillon

Un échantillon de 6 000 ménages a été retenu sur la base d'un taux de vaccination (tous les vaccins) des enfants de 12-23 mois de 33,4 % et d'une taille moyenne de 6,3 personnes par ménage. Cette taille comprend le taux de non réponse estimé à 10%. De façon plus détaillée, La formule ci-dessous a permis d'estimer la taille de l'échantillon requise :

$$[4 (r) (1-r) (f) (1,1)] n = [(0,12r)^2 (p) (nh)]$$

où

- n est la taille de l'échantillon requise, exprimée en nombre de ménages
- 4 est le facteur permettant d'obtenir un niveau de confiance de 95 %
- r est la prévalence prévisionnelle ou attendue (taux de couverture) de l'indicateur
- $1,1$ est le facteur nécessaire pour élever la taille de l'échantillon de 10 % pour raison de non-participation
- f est le symbole abrégé de *deff* (effet du plan expérimental)
- $0,12r$ est la marge d'erreur tolérable à un niveau de confiance de 95 %, définie comme 12 % de r (erreur d'échantillonnage relative de r)
- p est la proportion de la population totale sur laquelle l'indicateur r est basé
- nh est la taille moyenne d'un ménage.

La taille de l'échantillon qui fournit la précision désirée n'est pas la même pour chaque milieu. Ainsi, des fractions de sondage différentes ont été utilisées pour chaque milieu de résidence.

Enquête	Urbain	Rural
EDS 2003	90	310
MICS 2006	31	167

Base de sondage

La base de sondage est l'ensemble des grappes de l'Enquête démographique et de santé (EDS) de 2003. Le tirage se fait à deux (2) degrés. Au premier degré le tirage des Zones de Dénombrement (ZD) ou grappes s'est fait avec une probabilité proportionnelle à la taille et au second degré les ménages à enquêter dans chaque grappe ont été tirés à probabilité égale. Pour le tirage au premier degré, la taille des grappes a été fournie par la cartographie de l'EDS 2003. En revanche, une opération de mise à jour de la liste des ménages de chaque grappe a été préalablement faite avant le tirage des ménages au second degré.

Choix des grappes et des ménages

Sur la base des informations fournies par la cartographie de l'enquête EDS, les grappes ont été sélectionnées proportionnellement à leur taille selon la méthode des cumuls de taille.

Les travaux de mise à jour de la liste des ménages dans les grappes sélectionnées avant l'enquête principale de MICS3 ont permis de disposer d'un fichier Excel comportant les éléments d'identification dont :

- le numéro d'ordre de la concession ;
- le numéro d'ordre du ménage ;
- les nom et prénoms du chef de ménage ;
- le quartier ou le nom de la rue.

A partir de cette liste de ménages numérotés de 1 à n dans une grappe donnée, il a été procédé au tirage à probabilité égale des ménages à enquêter. Sur la base d'un nombre de départ aléatoire compris entre 1 et le pas, il est systématiquement ajouté le pas jusqu'à obtention du nombre voulu à enquêter. L'enquête a ensuite consisté sur le terrain à rechercher ces ménages sélectionnés à partir de leurs références pour leur administrer les questionnaires.

Les ménages non retrouvés ou qui n'ont pu être enquêtés n'ont pas été remplacés dans la mesure où le calcul des coefficients de pondération en tient compte. Par ailleurs, tout remplacement non prévu au départ dans le calcul des pondérations aurait introduit un biais dans les estimations.

Calcul des pondérations de l'échantillon

L'échantillon de l'enquête par grappes à indicateurs multiples n'est pas auto-pondéré. Des pondérations de l'échantillon ont été calculées et utilisées dans les résultats de l'enquête pour tenir compte des taux de sondages différents entre les strates.

La principale composante de cette pondération est l'inverse de la fraction d'échantillonnage qui a permis de déterminer le nombre de ménages par échantillon dans ce domaine 'échantillonnage spécifique :

$$Wh = 1 / fh$$

Le terme fh , la fraction d'échantillonnage au niveau de la strate h -th, est le produit des probabilités de choix à chaque étape de chaque domaine d'échantillonnage :

$$fh = P1h * P2h * P3h$$

où Pih est la probabilité de choix de l'unité d'échantillonnage à l'étape i -th pour le domaine 'échantillonnage h -th.

Les fractions d'échantillonnage des ménages de chaque zone (grappe) ont été calculées en raison de la différence entre le nombre estimatif de ménages par zone de dénombrement avant la sélection de la première étape (choix des unités d'échantillonnage principales) et le nombre révisé de ménages par zone. Ces fractions incluent donc la probabilité de choix de la zone de dénombrement appartenant à ce domaine d'échantillonnage spécifique ainsi que celle du choix d'un ménage appartenant à la zone de dénombrement de l'échantillon grappe.

Une seconde composante à prendre en compte dans le calcul des pondérations de l'échantillon est le niveau de non-réponse aux enquêtes auprès des ménages et des personnes. L'ajustement pour la non-réponse des ménages est égal à l'inverse de la valeur suivante :

$$RR = \text{Nombre de ménages interrogés} / \text{Nombre de ménages occupés répertoriés}$$

A l'issue du travail de terrain, les taux de réponse ont été calculés pour chaque domaine de l'échantillonnage. Ces taux ont servi à ajuster les pondérations d'échantillon calculées pour chaque grappe. Les taux de réponse de l'enquête MICS du Burkina Faso sont présentés dans le tableau HH.1 du présent rapport.

De même, l'ajustement des cas de non-réponse au niveau individuel (femmes et enfants de moins de 5 ans) est égal à l'inverse de la valeur ci-dessous :

$RR = \text{Questionnaires pour femmes (ou enfants de moins de 5 ans) remplis} / \text{Femmes (ou enfants de moins de 5 ns) concernés}$

Le nombre de femmes et d'enfants de moins de 5 ans concernés est issu de l'inventaire des ménages fait dans le Questionnaire dédié aux ménages ayant répondu à l'enquête.

Pour chaque zone de dénombrement, les pondérations non ajustées des ménages ont été calculées en multipliant les facteurs ci-dessus. Ensuite, elles ont été standardisées (ou normalisées). Cette opération a pour finalité d'harmoniser la somme des unités d'échantillonnage interrogées avec la taille totale de l'échantillon au niveau national. La normalisation consiste à multiplier les pondérations non ajustées susmentionnées par le ratio du nombre de ménages interrogés sur le nombre total de ménages à pondération non ajustée. Une procédure de standardisation similaire a été utilisée pour calculer les pondérations standardisées des questionnaires dédiés aux femmes et aux enfants de moins de 5 ans.

Les pondérations d'échantillon ont été annexées à l'ensemble des groupes de données et appliquées à chaque ménage, femme ou enfant de moins de 5 ans pour le besoin des analyses.